

# PLAN D'EXTENSION PARTIEL fixant la limite des constructions le long du chemin public "Es Vignettes."

Approuvé par la Municipalité  
de Champmartin dans sa séance  
du 12 novembre 72  
Le Syndic: Le Secrétaire:

*[Signature]*  
*[Signature]*

Adopté par le Conseil général  
de Champmartin dans sa séance  
du 20 novembre 72  
Le Président: Le Secrétaire:

*[Signature]*  
*[Signature]*

Payerne, le 20 octobre 1972

*[Signature]* Echelle 1: 500

Soumis à l'enquête publique  
du 30 nov. au 30 déc. 72  
Le Syndic: Le Secrétaire:

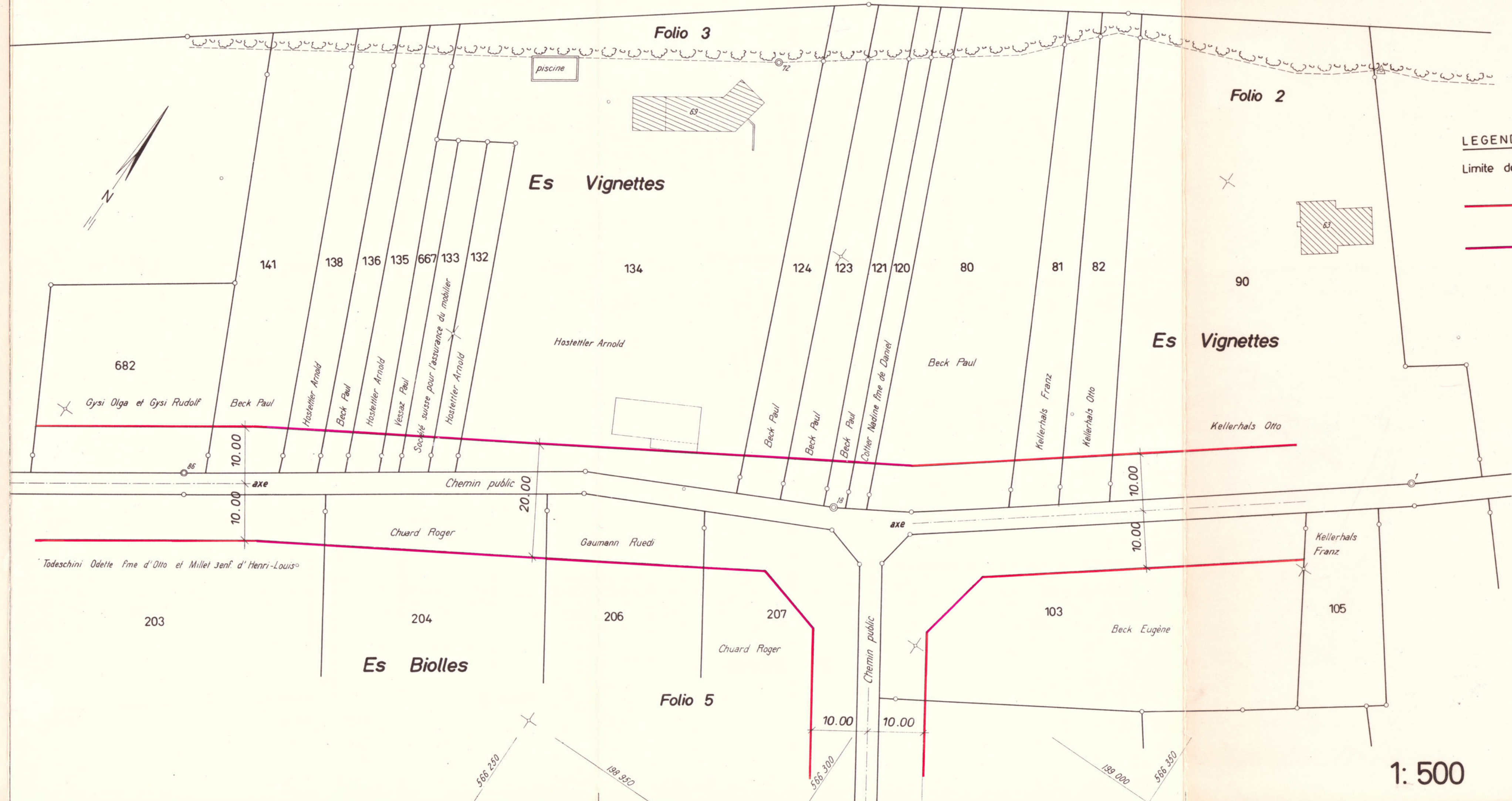
*[Signature]*  
*[Signature]*

Approuvé par le Conseil  
d'Etat du Canton de  
Vaud dans sa séance  
du 9 MARS 1973  
L'atteste, Le Chancelier:

*[Signature]*



Bureau technique  
**OLIVIER GILLIAND**  
Ingénieur-géomètre officiel  
1530 PAYERNE



**LEGENDE**  
Limite des constructions  
— Légale, en conformité  
des dispositions de l'art. 72 LR  
— Nouvelle

1: 500